

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest, tenue le 9 mai 2022 à 15h00, à laquelle sont présents :

André Ste-Marie	Brébeuf
Luc Tremblay	Amherst
Pierre Bertrand	Montcalm
François Thibault	Huberdeau

Madame Pascale Blais est absente son absence est motivée.

Formant quorum sous la présidence de M. André Ste-Marie.

Le quorum étant constaté, M. le président souhaite la bienvenue aux membres, et déclare la séance ouverte.

Monsieur Bernard Davidson secrétaire-trésorier est également présent.

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue et ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2022. Résolutions numéros 20-03-2022 à 26-03-2022
4. Ratification des comptes à payer au 30 avril 2022.
5. Relevé des heures travaillées de Bernard Davidson pour les mois de mars et avril 2022.
6. Suivi des opérations et dossiers pour les mois de mars et avril.
7. Résolution confirmant l'engagement d'un nouveau chauffeur.
8. Projet de règlement modifiant le règlement 01-18 sur la rémunération des membres du conseil d'administration de la régie.
9. Collecte des ICI sur l'ensemble du territoire de la régie.
10. Patrouille verte 2022.
11. Revoir la fréquence de collectes des matières organiques durant la saison hivernale.
12. Discuter de la fréquence de collecte du bac noir pour l'année 2023.
13. Rappel déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil d'administration.
14. Achat de système de chaînes pour les camions.
15. Varia.
16. Période de questions
17. Levée de la séance.

2. RÉSOLUTION 27-05-2022 -ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit ratifiée.

Adoptée à l'unanimité

3. RÉSOLUTION 28-05-2022 – RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MARS 2022. RÉSOLUTIONS NUMÉROS 20-03-2022 À 26-03-2022 INCLUSIVEMENT

ILEST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE le conseil ratifie le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mars 2022 tel que rédigé. Résolutions numéros 20-03-2022 à 26-03-22 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

4. RÉSOLUTION 29-05-2022 – RATIFICATION DES COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2022

IL EST PROPOSÉ PAR M. LUC TREMBLAY

QUE le conseil ratifie la liste des comptes à payer au 30 avril 2022, les salaires et avantages sociaux pour un total de 111 511.73\$, et d'en autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

5. RÉSOLUTION 30-05-2022. RELEVÉ DES HEURES TRAVAILLÉES DE BERNARD DAVIDSON POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL 2022.

CONSIDÉRANT que Bernard Davidson a déposé ses relevés des heures travaillées pour les mois de mars et avril 2022;

CONSIDÉRANT que pour les semaines du 20 mars au 16 avril, seulement 2 heures par semaine ont été facturées en raison que le suivi des opérations s'est fait du Centre hospitalier Laurentien et que celui-ci n'était pas en état de comptabiliser ses heures travaillées;

CONSIDÉRANT que cela a permis que les opérations courantes de la régie ne soient pas interrompues;

CONSIDÉRANT qu'une semaine minimale de travail est de 7 heures minimum;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Luc Tremblay

QUE le conseil d'administration demande que soit ajoutée aux heures facturées la différence afin de faire en sorte que chaque semaine soit équivalente à 7 heures pour les semaines du 20 mars au 16 avril, soit pour un total de 19 heures à ajouter.

Adoptée à l'unanimité

6. SUIVI DES OPÉRATIONS ET DES DOSSIERS POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL

Bernard Davidson dresse un compte-rendu des opérations et fait un suivi des dossiers pour les mois de mars et avril 2022.

7. RÉSOLUTION 31-05-2022 - CONFIRMANT L'ENGAGEMENT DE MARTIN ÉTHIER À TITRE DE CHAUFFEUR OPÉRATEUR

CONSIDÉRANT que Martin Fortier a annoncé sa retraite d'ici la fin du mois d'août prochain;

CONSIDÉRANT l'entrevue pré-embauche avec Manuel Éthier pour un poste de chauffeur opérateur pour la régie;

CONSIDÉRANT QUE Philippe Brunelle a confirmé que Manuel Éthier a réussi avec succès sa période d'entraînement et qu'il recommande son embauche;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

DE confirmer l'engagement de Manuel Éthier à titre de chauffeur opérateur pour la régie.

Considérant ses expériences antérieures, sa rémunération sera celle prévue à l'échelon numéro deux de la politique de travail.

Adoptée à l'unanimité

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-2018 RÉGISSANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Pierre Bertrand donne avis de motion de la présentation pour adoption d'un règlement ayant pour objet de modifier le règlement 01-2018 régissant la rémunération des membres du conseil d'administration de la régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest, afin de prévoir que les séances extraordinaires soient rémunérées au même taux que la rémunération prévue pour les séances régulières.

8. RÉSOLUTION 32-05-2022- PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 01-2018 SUR LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Province de Québec

Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

MRC des Laurentides

PROJET DE RÈGLEMENT

AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT 01-2018 RÉGISSANT LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q.c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil pour fixer la rémunération et l'allocation des dépenses payables aux membres du conseil d'administration de toute régie intermunicipale ;

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été présentés par monsieur Pierre Bertrand lors de la séance ordinaire du 9 mai 2022 ;

ATTENDU QUE l'avis public a été publié conformément à la loi le 26 décembre 2018;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Luc Tremblay ;

QUE le présent projet de règlement soit adopté et qu'il soit décrété ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1 Préambule

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 Rémunération de base

Le présent projet de règlement a pour objet de fixer la rémunération et l'allocation de dépenses du président et des membres du conseil d'administration de la Régie pour la tenue de toute séance extraordinaire de la régie.

La rémunération par séance extraordinaire du président est fixée à 104,00 \$ et celle de chaque membre du conseil d'administration de la Régie est fixée à 104,00 \$ par séance pour l'année 2022.

ARTICLE 3 Modalités de versement

La rémunération et l'allocation de dépenses sont payables selon les mêmes modalités que les salariés.

ARTICLE 4 Indexation et révision

La rémunération telle qu'établie par le présent projet de règlement sera soumise à une révision pour chaque exercice financier suivant celui de l'année en cours après l'entrée en vigueur du présent règlement afin de tenir compte des conditions du marché pour des municipalités comparables.

La rémunération telle qu'établie par le présent règlement est indexée à la hausse pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale des matières résiduelles de l'ouest

L'indexation de la rémunération des membres est en fonction de l'indice des prix à la consommation pour le Québec, tel qu'établi par Statistique Canada pour Montréal au mois de décembre. La majoration s'applique pour l'année suivant la publication de cette donnée.

ARTICLE 6 Entrée en vigueur

Le présent projet de règlement sera suivi de l'adoption d'un règlement et entrera en vigueur conformément à la loi.

Adoptée à l'unanimité

9. COLLECTES DES ICI SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA RÉGIE

CONSIDÉRANT que la collecte des matières recyclables et des matières organiques des ICI (Industries, Commerces et Institutions) entrera en vigueur en janvier 2025;

CONSIDÉRANT que la régie désire aller de l'avant et offrir le service à l'ensemble de ses municipalités, en tenant compte de la disponibilité des ses ressources;

CONSIDÉRANT ce qui précède, la régie mettra en place prochainement un service de collectes pour les commerces de Brébeuf à titre de projet pilote, service qui pourra être étendu à la totalité des ICI;

Bernard Davidson informe les membres du C.A, qu'une rencontre sera tenue prochainement avec Roxanne Mailhot de la MRC des Laurentides ainsi qu'avec divers intervenants, afin d'évaluer la possibilité de collecter les matières organiques et autres au Centre jeunesse des Laurentides à Huberdeau.



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

**10. RÉSOLUTION 33-05-2022-PATROUILLE VERTE 2022
ENGAGEMENT D'UN PATROUILLEUR**

CONSIDÉRANT que le coordonnateur a rencontré les candidats dans le cadre du projet de patrouille verte;

CONSIDÉRANT la recommandation de retenir les services de Rémi Lapensée, à titre de patrouilleur pour la saison 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

D'engager Rémi Lapensée à titre de patrouilleur pour les municipalités participantes, Amherst, Brébeuf, Montcalm et Huberdeau.

Le début est prévu le 30 mai prochain, sa rémunération est fixée à 18.\$/heure et le taux alloué pour le kilométrage parcouru est celui fixé par la régie.

Adoptée à l'unanimité

**11. REVOIR LA FRÉQUENCE DES COLLECTES DE MATIÈRES
ORGANIQUES DURANT LA SAISON HIVERNALE**

Le président, M. André Ste-Marie ayant discuté avec certains maires de la régie demande aux membres de réfléchir à une possibilité de réduire la fréquence des collectes des matières organiques durant la saison hivernale.

**12. FRÉQUENCE DE COLLECTES DU BAC NOIR POUR L'ANNÉE
2023**

CONSIDÉRANT que la régie devra sous peu commencer à préparer son budget pour l'année 2023, le président demande aux membres de consulter leur conseil municipal respectif, sur la fréquence souhaitée pour la collecte des bacs noirs pour la prochaine année.



**Procès-verbal de la Régie intermunicipale
des matières résiduelles de l'ouest**

**13. RAPPEL DÉCLARATION DES INTÉRÊTS DES MEMBRES DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Un rappel sera fait aux membres du conseil d'administration n'ayant pas retourné leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

14. ACHATS DE SYSTÈME DE CHÂÎNES POUR LES CAMIONS

Le conseil d'administration mandate Bernard Davidson afin de vérifier les conditions et prix pour l'achat et l'installation de chaînes automatisées pour les camions de la régie, et de faire un suivi lors d'une prochaine séance.

RÉSOLUTION 34-05-2022 - LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pierre Bertrand

QUE la séance soit levée. Il est 16h55.

Adoptée à l'unanimité

Je, M. André Ste-Marie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

Président

Secrétaire-trésorier